

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du
12/01/2009

Date de convocation :
25 janvier 2011

Séance du 31 janvier 2011 à 18 heures 30

ANNULE ET REMPLACE

Nombre de
délégués en
exercice : 60

Objet :
Convention de
mise à
disposition
gratuite de locaux
au planning
familial de
Pontcharra

Présents : 45
Pouvoirs : 4
Votants : 49
Vote pour : 49
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, P. BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P. VOLPI.

Excusés : A. ANDREVON, P. BAUDAIN, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à G. COHARD), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à M. COHARD), JM. BOUCLANS, JP DURAND, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTES), P LEVASSEUR (pouvoir à G. GIRAUD), W. MINGUELY, J. MOUSIN, S. VAUSSENAT.

Madame Jeanine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes finance l'action des centres de planification sociale situés à Crolles et Pontcharra.

Il rappelle qu'à ce titre, il met à disposition de l'association AGATHE à Pontcharra un local pour l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, il expose qu'il convient de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux occupés par le centre de planification de Pontcharra.

Il est précisé que la mise à disposition gratuite concerne le local, hors fluides et réseaux.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide la mise à disposition gratuite de l'association AGATHE des locaux situés place de la Résistance à Pontcharra, à compter du 1^{er} janvier 2011 et autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents administratifs afférents à ce dossier.

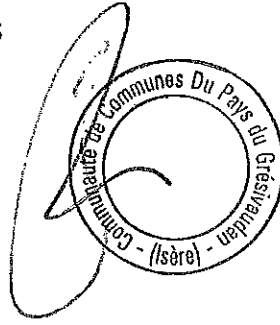
Transmis le : 22/04/11
N° accusé réception Préfecture : 038-200018166-20110131-4bis-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

François BROTTES



0 1
2 3
4 5
6 7
8 9
10 11
12 13
14 15
16 17
18 19
20 21
22 23
24 25
26 27
28 29
30 31
32 33
34 35
36 37
38 39
40 41
42 43
44 45
46 47
48 49
50 51
52 53
54 55
56 57
58 59
60 61
62 63
64 65
66 67
68 69
70 71
72 73
74 75
76 77
78 79
80 81
82 83
84 85
86 87
88 89
90 91
92 93
94 95
96 97
98 99